



COMMUNIQUE

#SCPP @scppinfo

POINT SEMESTRIEL : CHIFFRES CLES 2023

31/01/2024

1. PERCEPTIONS

Les perceptions totales de la SCPP devraient être de près de **85,1 M€ euros** en 2023, soit un montant en baisse de 1,6% par rapport à 2022 (86,6 M€). Cette baisse correspond principalement à la progression des perceptions de Rémunération équitable dans le secteur des discothèques et des bars d'ambiance musicale comme des autres lieux sonorisés en partie plus que compensée par des baisses des perceptions de rémunération pour copie privée sonore (baisse des ventes de téléphones) et par une forte régularisation de répartitions provisoires de rémunération pour copie privée avec la SPPF pour l'année de droit 2021.

2. REPARTITIONS

67,9 M€ ont été mis en répartition en 2023, soit un montant en baisse de près de 4% par rapport à 2022 (70,8 M€), Cette baisse s'explique principalement par la forte régularisation avec la SPPF de rémunération pour copie privée sonore pour l'année de droit 2021.

3. PRODUITS FINANCIERS

La SCPP a effectué fin 2023 la distribution de l'intégralité de ses produits financiers de 2023 à ses ayants droit (montant de **647K€**).

4. COUT DE LA GESTION

Le coût de la gestion, représentant le total des charges par rapport aux perceptions courantes de droits, sans imputation de produits financiers et sans prélèvement sur des réserves, qui constitue le seul critère fiable pour apprécier la gestion d'une SPRD, est quasi-stable cette année. Il devrait être en 2023 de **7,64%**, un taux en légère baisse par rapport à 2022 (7,85%).

5. AIDES

Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission, **999 subventions** (1 218 en 2022) pour un montant de **10 526 816 €**. 74,16 % des demandes ayant reçu une réponse positive. Durant l'exercice 2023, la SCPP a conclu 32 conventions avec des salles de spectacles permettant de subventionner 197 « show-cases » (206 en 2022). 25 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman - 01 41 43 03 03 - anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 4 400 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp